

Archives marocaines.
Publication de la
Mission scientifique du
Maroc ["puis" de la
Direction ["puis"
générale] des [...]

Mission scientifique du Maroc. Archives marocaines. Publication de la Mission scientifique du Maroc ["puis" de la Direction ["puis" générale] des affaires indigènes. Section sociologique ; de la Direction des affaires politiques. Section des affaires islamiques]. 11/1906.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

UN RÉCIT MAROCAIN DU BOMBARDEMENT DE SALÉ PAR LE CONTRE-AMIRAL DUBOUR- DIEU EN 1852.

Parmi les manuscrits et documents que la mission scientifique a acquis à Rabât, figure une feuille volante qui porte, au recto, un récit inédit du bombardement de Salé par le contre-amiral Dubourdieu en 1852. Ce récit d'un témoin oculaire, indigène musulman fixé à Rabât, reflète assez bien les sentiments de la population à l'égard du chrétien ainsi que les croyances qu'elle a en l'appui effectif, en l'intervention efficace des saints de l'Islam venant à son secours contre l'infidèle ; il plaide enfin la cause des gens de Rabât à qui leurs voisins de Salé reprochent encore durement leur inaction et leur pusillanimité lors de ces graves événements.

A ces différents titres cette pièce méritait d'être traduite.

Elle est suivie d'un appel à la guerre sainte qui n'est pas moins curieux, étant donnée la comparaison toute en faveur de l'Islam que l'auteur cherche à établir entre le nombre et la qualité des armées européennes et ceux des forces que le sultan du Maroc pourrait mettre en ligne en proclamant la guerre sainte.

I. — BOMBARDEMENT DE RABÂT ET SALÉ RACONTÉ PAR EL-HÂDJ EL'-ARBY EL-HLOU ORIGINAIRE DE TÉTOUAN ET DEMEURANT A RABÂT.

Voici le récit de l'expédition que firent les Français aux

deux villes de Rabât et de Salé. Elle eut lieu le mardi qui commençait le mois de Çafar de l'année 1268¹. Il arriva ce jour-là quatre navires et une frégate de grande dimension, auxquels vint se joindre un sixième bateau, le mercredi matin². Cet événement fit naître une grande agitation dans les deux villes. Les tours se remplirent bientôt d'artilleurs que vinrent aider tous ceux qui, dans le pays, avaient confiance en Dieu. Chacun voulait prendre part à la défense car il savait que Dieu l'en récompenserait. Les musulmans s'ingénierent donc à fortifier les tours du mieux qu'ils purent et tout le monde s'acquitta de cette tâche avec le plus grand zèle. Puis une barque sortit pour aller parlementer avec l'ennemi de Dieu et voici ce que dit l'infidèle (que Dieu le maudisse!) : « Je viens pour l'affaire des céréales qui m'ont été enlevées par la ville de Salé³. Si les gens de cette ville veulent bien réparer leurs torts, aucun mal ne leur sera fait. » Puis il ajouta : « Quant aux gens de Rabât, nous n'avons aucun démêlé avec eux. » — Les gens de Salé répondirent qu'ils allaient consulter le prince⁴ :

1. Ère chrétienne: 1852.

2. Parmi ces navires se trouvaient *le Henri IV, le Gomer, le Sané, le Narval*.

3. « Au commencement d'avril 1851, les Salétins, du consentement des autorités locales, pillèrent un brick français naufragé à Bou-Regreg » (Godard, *Description et histoire du Maroc*, t. II, p. 622). Ce nouveau grief venait s'ajouter à ceux accumulés déjà depuis un certain temps : « Un courrier du chargé d'affaires de France avait été arrêté, puis assassiné dans sa prison; un cadi avait condamné à la bastonnade un sujet algérien, au mépris des droits du consul de France, et il ne fut puni que d'une apparence de destitution; un sujet romain, protégé français, avait été assassiné; un des attachés à la mission française, volé, et le gouvernement marocain avait éludé l'obligation de punir les coupables, parfaitement connus » (Godard, *op. cit.*, t. II, p. 621).

4. « Le pacha de Salé demandait en effet six jours pour en référer à l'empereur, qui avait eu huit mois pour se prononcer » (Godard, *op. cit.*, t. II, p. 623).

l'infidèle n'y consentit pas, et, leur remettant un drapeau, il leur dit : « Je vous donne jusqu'à demain pour me faire savoir si vous acceptez de réparer vos torts ; passé ce délai, je ferai tirer sur vous. Au cas où l'état de la mer empêcherait la barque de sortir pour venir me rendre compte de votre décision, vous hisseriez le drapeau musulman au minaret de la grande mosquée, en signe d'acceptation. Si vous ne le hissez pas, je ferai tirer. Si votre situation devient intolérable, hissez le drapeau que je vous ai donné et je ferai cesser le feu. »

Les musulmans ne tinrent aucun compte des paroles de l'infidèle. Ils se mirent à réparer leurs armes, car il n'y en eut pas un qui ne désirât le martyre. Les gens de Rabât agirent de même. En cette occurrence les saints prêtèrent leurs concours : Sidî El-Hâdj 'Abd Allah El-Iâboury¹, Sidî El-Hâdj Ahmed ben 'Achir, Sidî El-Hâdj 'Abd Allah ben Hassoun et bien d'autres encore, à ce point que quelques personnes de bien dont Dieu avait ouvert l'intelligence, les virent s'occuper eux-mêmes des préparatifs de défense.

Le lendemain matin mercredi, la barque ressortit pour parlementer, mais elle n'était pas encore arrivée auprès de l'infidèle que déjà le bombardement de Salé commençait. La barque revint. Les soldats musulmans de Salé et de Rabât répondirent à la première canonnade. Mais parmi les gens de Rabât, quelques-uns firent valoir qu'il était préférable de ne pas tirer de peur que l'ennemi, en ripostant, n'atteignît la poudrière étant donnée son exposition à l'Ouest ; d'ailleurs les Français se trouvaient à plus du double de la portée des canons de Rabât.

Cependant l'infidèle n'osa pas tirer sur cette dernière ville ; il n'en voulait qu'à Salé. C'est ce qui fit dire aux gens animés de mauvaises intentions que Rabât s'était entendue

1. Ce saint a la réputation de garder la rivière. On a recours à lui quand la barre est mauvaise.

d'avance avec l'ennemi. Mais j'en jure par Dieu et les versets du Coran, si leurs canons avaient eu une portée suffisante, ils auraient fait périr les infidèles jusqu'au dernier. Quant aux risques d'explosion de la poudrière, ils n'entrèrent pour rien dans leur décision.

Il advint qu'un navire se mit à passer devant les tours de Rabât; quand on lui envoyait des boulets, il s'enfuyait, puis revenait à la charge; ce manège dura ainsi jusque vers une heure de l'après-midi, moment où il vint à passer près de la batterie (Sqâla) qui portait le nom de Mouley 'Abd Er-Rahmân. Les gens qui occupaient cette tour réussirent si bien à le toucher qu'ils purent, le lendemain matin, recueillir quelques épaves arrachées à ce navire par les boulets: ils s'empressèrent d'aller les montrer au gouverneur du pays.

Mais auparavant la nuit étant venue, tout le monde se mit à charger les bombes et les obus pour que l'on pût utiliser les mortiers dès le retour de l'aube. Lorsque le matin se leva, on n'aperçut d'autre trace du navire que les épaves dont nous venons de parler.

Le navire anglais hissa le drapeau des musulmans à son mât, ce qui signifiait que la victoire restait aux musulmans.

Quelques jours après le consul anglais vint et raconta que le navire qui avait passé près de la batterie dite Sqâla avait reçu l'ordre de son chef, l'amiral¹ (que Dieu le confonde!), de tirer sur la poudrière de Rabât pour la faire sauter. Mais les coups reçus par ce navire rendirent sa situation intenable de telle sorte qu'il fut obligé de renoncer à son projet. Nous sûmes par la suite, qu'il y avait eu de nombreux morts et blessés. Cette nouvelle nous parvint de Cadix. A Salé il y eut environ 8 morts, à Rabât un seulement. Dieu a terminé leur vie par le martyre, puisse-t-il nous ressusciter avec eux! Ainsi soit-il.

1. Le contre-amiral Dubourdieu.

L'ennemi avait trouvé le moyen de détruire à Salé, la nouvelle tour, quelques maisons et une partie de la grande mosquée; le minaret de cette même mosquée fut frappé par trois fois, sans qu'il en résultât aucun dommage.

Notre Maître, que Dieu honore, nous envoya une lettre où il nous demandait pourquoi nous n'avions pas tiré, alors que les gens de Salé l'avaient fait. Après avoir entendu nos excuses, il nous fit répondre que du moment que nous avions eu des raisons valables pour ne pas tirer tout allait bien.

Notre Maître, après avoir reçu, cette fois, des informations exactes, nous envoya une seconde lettre dans laquelle il nous félicitait de la manière dont nous nous étions défendus. « Vous m'êtes comme mes deux yeux, disait-il; s'il y avait une différence entre eux deux, il y en aurait une entre vous deux. »

Quelques jours après arriva à notre secours le nègre de Notre Maître, le pacha Farâdjy, accompagné de soldats. Il alla camper dans la ville de Salé en attendant les ordres du sultan.

II. — PRÉDICATION DE GUERRE SAINTE.

Voici ce que dit El-Hâdj El-'Arby El-Hlou, originaire de Tétouan et demeurant à Rabât, à propos de la guerre sainte que Dieu prescrivit à ce peuple mahométan.

Sache, lecteur (puisse Dieu t'enseigner le bien et te préserver du mal) que, lorsque Dieu ordonna à Notre Seigneur Mohammed (le sceau des envoyés et des prophètes, à qui les émigrants et les Ançârs prêtèrent assistance), de combattre les polythéistes, il y en eut parmi ces derniers qui crurent en Dieu tandis que d'autres demeurèrent dans l'erreur. Cependant les Ançârs du prophète et les émigrants firent la conquête de la Syrie, du Hedjaz, du pays des Turcs et des Persans, de l'Afrique et de notre Maghreb. Or, à

notre époque, ô mon frère, avec un si grand nombre de musulmans, comment peux-tu concevoir des craintes ?

Grâce à Dieu, ils ne négligent pas les mosquées, et les écoles sont pleines de jeunes gens qui étudient le Coran que Dieu a révélé à notre Seigneur Moïammed.

A qui possède la vraie intelligence, c'est-à-dire l'intelligence du cœur, et se livre à la méditation du Coran, à celui-là Dieu dit : « Nous n'avons rien négligé dans le Livre¹. »

Voici encore la parole de Dieu : « O croyants, soyez patients ; lutez de patience les uns avec les autres ; soyez fermes et craignez Dieu. Vous serez heureux.² » Et encore : « Dieu a acheté aux croyants leurs biens et leurs personnes pour leur donner le paradis en retour ; ils combattront dans le sentier de Dieu ; ils tueront et ils seront tués³. » Et ceci : « O prophète ! excite les croyants au combat. Vingt hommes fermes d'entre eux terrasseront deux cents infidèles. Cent en mettront mille en fuite, parce que les infidèles ne comprennent rien⁴. »

Ne sais-tu pas que la lumière du prophète augmente toujours d'intensité ? ignores-tu que les saints qui ont fait le bien pendant leur vie, continuent à répandre des bienfaits après leur mort.

Oui, par Dieu, le jour du combat dont nous avons parlé plus haut, nous avons été témoin des miracles des saints. Nous vîmes des hommes inconnus combattre avec zèle au côté des musulmans. Ce miracle fut si visible qu'il n'échappa pas plus aux yeux de l'homme impie qu'à ceux de l'homme vertueux. Un autre miracle consista en ce fait qu'un grand nombre d'oiseaux, après avoir dirigé au but les projectiles, revinrent à leur point de départ. Ces oiseaux

1. *Coran*, chap. vi (Le bétail), verset 38, Kazimirski.

2. *Coran*, chap. iii (La famille d'Imran), verset 200, *id.*

3. *Coran*, chap. ix (L'immunité ou le repentir), verset 112, *id.*

4. *Coran*, chap. viii (Le butin), verset 66, *id.*

appartenaient à une espèce unique et parlaient tous de la même manière.

J'ai rencontré des hommes qui me vantaient les chrétiens (que Dieu les confonde et les fasse périr) à cause du grand nombre de leurs soldats et de l'abondance de leurs approvisionnements ; comme contre-partie, ces mêmes hommes ne concevaient que du mépris pour les musulmans. Par Dieu, nos approvisionnements l'emportent sur les leurs, et si l'on me demande pourquoi, je répondrai que nous avons pour nous la foi et la confiance en Dieu.

Apprends, lecteur, que les gens des campagnes comme les habitants des villes ont tous des armes pour lutter contre l'ennemi. Ils ont des chevaux, des sabres, des fusils, des lances, dont ils ne se séparent jamais. De même les gens de la montagne ne quittent jamais leur fusil ou leur poignard ; ils fabriquent eux-mêmes de la poudre. Les citadins se modèlent sur cet exemple et leurs armes font pour ainsi dire corps avec eux.

Tous ces gens, sans parler des troupes de Notre Sultan, lesquelles sont directement approvisionnées par lui, s'arment eux-mêmes et fabriquent de la poudre, de telle sorte que tout notre Maghreb n'est que soldats. Si notre Maître victorieux leur ordonnait de se rassembler, ils seraient tous mobilisés en un clin d'œil.

Les munitions pour les canons et les mortiers viendraient-elles à nous manquer, que la bénédiction de Dieu, elle, ne nous fera jamais défaut. N'aurions-nous même qu'un seul canon avec ses artilleurs et ses munitions que nous viendrions cependant à bout du plus grand des navires.

Les chrétiens n'ont que des mercenaires pour soldats, tandis que nous, pour l'amour de Dieu et de son prophète, nous sacrifions nos personnes et nos biens pour soutenir la lutte contre l'ennemi.

Tu sais, lecteur, ce que Dieu prépare à ceux qui font la guerre sainte. Ils seront comme les compagnons du pro-

phète ; s'ils viennent à mourir, on ne les lavera pas, on ne les revêtira pas de linceul, on ne priera pas pour eux, parce que Dieu les aura purifiés. En effet, Dieu n'a-t-il pas dit : « Ne croyez pas que ceux qui ont succombé en combattant dans le sentier de Dieu soient morts : ils vivent auprès de Dieu et reçoivent de Lui leur nourriture¹. »

Voici ce qu'on trouve dans El-Bokhârî : un homme demanda au prophète, le jour d'Ouhoud, où il irait s'il venait à périr. — « Au paradis » lui répondit le prophète en lui mettant quelques dattes dans la main.

Cet homme se battit jusqu'à la mort.

L'homme intelligent préfère l'autre monde à celui-ci.

Dieu a accordé aux musulmans la foi en Lui et en son prophète ; c'est là la raison de la supériorité de leur courage sur celui des Roumis. Les Roumis ne se parent que de l'éclat de ce monde, or, « la vie d'ici-bas n'est qu'un jeu et un passe-temps² ». L'autre monde n'est fait que pour les croyants ; nous demandons à Dieu de ne vivre que pour pouvoir y parvenir, et, qu'une fois morts, il nous fasse ressusciter car le prophète a dit : « L'homme meurt comme il a vécu et il ressuscite comme il est mort. »

On cite, d'après Ibn 'Omar, ces paroles du prophète : « Si vous faites du commerce, si vous tenez la queue de votre vache, si vous vous estimez satisfaits de vos récoltes et que vous négligiez la guerre sainte, Dieu fera descendre le malheur sur vous et il ne le suspendra que quand vous serez revenus à votre religion. »

Cette lettre porte le nom de : l'adjuvant en matière de guerre sainte. C'est une pierre précieuse dont les lois musulmanes d'institution divine font valoir tout le prix.

Que le salut soit sur les serviteurs que Dieu a élus !

L. COUFURIER.

1. *Coran*, chap. III (La famille d'Imran), verset 163, *id.*

2. *Coran*, chap. XLVII (Mohammed), verset 38, *id.*